



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au projet de zonage pluvial sur le territoire des 13 communes de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville.

Angevillers, Basse-Ham, Fontoy, Havange, Illange, Kuntzig, Lommerange, Manom, Rochonvillers, Terville, Thionville, Tressange, Yutz.

PETITIONNAIRE : Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville.

Par arrêté n° 2023 - 0056, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite du 4 septembre 2023 à 9h00 au 5 octobre 2023 à 16h00 inclus.

Les communes concernées sont Angevillers, Basse-Ham, Fontoy, Havange, Illange, Kuntzig, Lommerange, Manom, Rochonvillers, Terville, Thionville, Tressange et Yutz.

Monsieur Marcel BARBACCI est désigné en qualité de commissaire enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en mairies de Angevillers, Basse-Ham, Fontoy, Havange, Illange, Kuntzig, Lommerange, Manom, Rochonvillers, Terville, Thionville, Tressange et Yutz ainsi qu'à l'Hôtel de communauté de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville siège de l'enquête pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville à l'adresse suivante : <https://www.agglo-thionville.fr>
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4835>

En outre pour un accès gratuit au dossier, un ordinateur sera également mis à la disposition du public avec une version numérique du dossier au siège de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville aux jours et heures d'ouverture habituelles des bureaux, située au 4 av Gabriel Lippmann, 57970 Yutz.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de l'organe délibérant dès la publication du présent arrêté.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de Angevillers, Basse-Ham, Fontoy, Havange, Illange, Kuntzig, Lommerange, Manom, Rochonvillers, Terville, Thionville, Tressange et Yutz ainsi qu'à l'Hôtel de Communauté de la Communauté d'Agglomération Portes de France- Thionville, aux horaires habituels d'ouverture au public.
- par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville à l'attention du commissaire enquêteur (l'enveloppe de transmission précisant « Enquête publique « enquête zonage pluvial » – à l'attention de M. Marcel BARBACCI)

Communauté d'Agglomération Portes de France THIONVILLE, Hôtel de Communauté
4 Avenue Gabriel Lippmann – CS 30054 YUTZ CEDEX

- par mél, à l'adresse suivante : enquetepublique.zonagepluvial@agglo-thionville.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4835>

Toutes les contributions du public seront publiées sur le registre dématérialisé et consultables par le public.

Les observations et propositions émises par le public resteront consultables sur le registre dématérialisé dont l'adresse figure ci-dessus.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Monsieur Bertrand MATHIEU

Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville

Siège : Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville

Hôtel de Communauté Espace Cormontaigne 4 avenue Gabriel Lippmann

Adresse postale : CS 30054 57972 YUTZ Cedex

Tél 03 82 526 526

Le commissaire enquêteur assurera les permanences selon le calendrier suivant :

- Le lundi 4 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à l'hôtel de Communauté ;
- Le mardi 5 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Tressange ;
- Le mardi 5 septembre 2023 de 15h00 à 17h00 à la mairie de Angevillers ;
- Le mercredi 6 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à la mairie de Lommerange ;
- Le mercredi 6 septembre 2023 de 18h00 à 19h00 à la mairie de Havange ;
- Le jeudi 7 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Rochonvillers ;
- Le jeudi 7 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à la mairie de Fontoy ;
- Le mardi 12 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Thionville ;
- Le mardi 12 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à la mairie de Kuntzig ;
- Le mardi 19 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Thionville ;
- Le mardi 19 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à la mairie de Manom ;
- Le mercredi 20 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Yutz ;
- Le mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à la mairie de Terville ;
- Le jeudi 28 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à la mairie d'Illange ;
- Le jeudi 28 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à la mairie de Basse-Ham
- Le jeudi 5 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 à l'hôtel de Communauté.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à l'hôtel de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville et dans les mairies de Angevillers, Basse-Ham, Fontoy, Havange, Illange, Kuntzig, Lommerange, Manom, Rochonvillers, Terville, Thionville, Tressange et Yutz, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville à l'adresse suivante : <https://www.agglo-thionville.fr/>